



Renevellement de titre de sejour autant que parent d'enfant fr

Par **wassim**, le **02/04/2011** à **01:54**

Bonjour,
je suis parent d'enfant francais depuis 2007 et la depuis le 25janvier 2011 en c'est separer moi et mon ex femme et en vas devorcer et jai que la carte de 1ans carte de sejour temporaire se que je vous savoir svp c'est que es que jorai le droit au renevellement de mon titre de sejour. merci de me repondre

Par **mimi493**, le **02/04/2011** à **12:36**

Après 4 cartes temporaires, vous devriez avoir droit à une carte de résident. Vous devez prouver que vous continuez à participer à l'entretien et à l'éducation de votre enfant. Depuis votre séparation, vous payez une pension alimentaire pour l'enfant ? Vous le prenez le WE, les vacances ?

Par **wassim**, le **02/04/2011** à **23:50**

bjr mimi merci de ma voir escrit.pour mon fils je le prend tout les wekind pour la pention pas encore car en as pas eu de jugement encore .pour les vancances je le pren chaque anné avec moi au maroc .vous penser c'est je paiye une pention tout les moins et je le prend tout les wekind joré pas de probleme pour le renevellement de mon titre de sejour ?es que vous avez deja eu un cas comme la miene renseinger moi svp merci

Par **corima**, le **03/04/2011** à **00:04**

N'attendez pas qu'un juge vous dise de payer une pension pour participer aux besoins de votre enfant. Voyez ce que vous pouvez donner à la mere pour l'aider dans l'education de votre enfant et faites lui un virement mensuel.

Ne payez pas la pension en especes, il n'y aurait aucune preuve que vous l'avez payé

Ne la payez pas non plus en cheque, si la mere decide de ne pas l'encaisser, elle peut faire croire que vous ne participez pas à l'entretien de l'enfant

Seul un virement bancaire tous les mois à date fixe prouvera que vous etes de bonne foi.

Par **mimi493**, le **03/04/2011** à **17:22**

Le problème est que donc il ne peut pas prouver qu'il participe à l'entretien de son enfant depuis la naissance ou depuis deux ans, puisqu'il ne paye aucune pension à la mère

Par **corima**, le **03/04/2011** à **18:39**

[citation]puisque'il ne paye aucune pension à la mère [/citation]

Et pourtant, ça devrait tellement aller de soi...